

Pour que chaque jeune construise son avenir, mettons toutes les chances de son côté

Depuis la rentrée 2020, la loi " *Pour une école de la confiance* " instaure une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans.

Tous les acteurs de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle travaillent donc ensemble à ce que chaque jeune trouve sa place.

Les solutions sont variées, **ce qui compte est le résultat** : que tous acquièrent des compétences et des qualifications reconnues.

Des solutions sur-mesure sont donc prévues pour **accompagner, conseiller, suivre chaque enfant** en situation de décrochage.

Aucun jeune sans solution

L'ambition est de permettre à chaque jeune de construire son avenir. **L'obligation de formation** s'inscrit dans cette volonté.

Elle est renforcée avec la mise en place du plan " **1 jeune, 1 solution** " : des moyens massifs (7 milliards d'euros) pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et la formation. Un investissement du plan de relance de l'économie, France Relance.

Tous les acteurs mobilisés, ensemble

Les professionnels des Missions locales ou du Centre d'Information et d'Orientation de proximité travaillent en lien étroit avec tous les acteurs : établissements scolaires, centres d'information et d'orientation, Pôle emploi, structures de rattachement scolaire (micro-lycées), écoles de la 2^e chance, etc.



Au téléphone, ils vous répondent en fonction de votre région, de manière à ce que vous ayez d'emblée en ligne un professionnel près de chez vous.

Une plateforme pour informer

Pour en savoir plus sur les dispositifs de prévention, de retour en formation et de parcours d'insertion sociale et professionnelle, rendez-vous sur la plateforme de l'Onisep.

nouvelles-chances.gouv.fr

**Les solutions existent.
Elles sont variées, concrètes, réalistes.**

**Pour être accompagné
par un professionnel, appelez le**

0 800 122 500 Service & appel gratuits

1jeune1solution.gouv.fr



**Vous avez
entre 16
et 18 ans ?
Sans école,
ni formation,
ni emploi ?**

**À chacun
sa solution.**

Trouvez la vôtre au :

0 800 122 500 Service & appel gratuits

1jeune1solution.gouv.fr

Des acteurs mobilisés pour accompagner les jeunes et leur famille

Éducation, formation, apprentissage, service public de l'emploi, Service civique... État, Régions et Départements, tous les acteurs concernés travaillent ensemble pour **mettre en commun leurs solutions et assurer un suivi de qualité pour chaque enfant.**

- **Pour vous, le point d'entrée est unique :** un professionnel de la Mission Locale de votre secteur ou du Centre d'Information et d'Orientation de proximité.
- **Derrière, les solutions sont multiples :** votre enfant sera orienté vers les structures qui correspondent à son choix et à son profil.
- Tout au long du parcours, **votre enfant est accompagné et soutenu.**



Des solutions variées et concrètes adaptées à chaque jeune

Les pistes sont réfléchies avec lui : entretien, diagnostic de sa situation, bilan de compétences. Tous les outils sont mis au service de son choix.

Pour préparer son avenir, de nombreux dispositifs qualifiants existent :

- apprentissage ;
- formation professionnelle ;
- service civique ;
- volontariat ;
- micro-lycées ;
- écoles de la 2^e chance ;
- dispositifs d'insertion professionnelle.



Un accompagnement pensé à partir de ses besoins

- **Un lien immédiat** avec des professionnels à l'écoute.
- **Une orientation rapide** vers le référent le mieux à même de l'accompagner.
- **Un suivi en proximité**, pour s'assurer que chaque étape se déroule bien.

Une démarche simple

→ Un numéro gratuit dédié aux 16-18 ans et à leur entourage :

0 800 122 500

 Accessibilité téléphonique pour les personnes sourdes ou malentendantes

- un professionnel de l'orientation, de la formation, de l'accompagnement sera à votre écoute.

→ **Dès ce premier appel, du concret :**



- un rendez-vous avec un professionnel pour un échange approfondi.

→ **L'assurance d'un suivi sur-mesure :**



- un accompagnement personnalisé pour trouver la solution qui convient à chaque jeune ;
- une orientation et un suivi à chaque étape, un lien permanent ;
- différentes aides possibles pour favoriser les chances de reprise : finances, logement, santé, mobilité.